

Mennecy, le 30 novembre 2007

Monsieur Stéphane HUET  
13 rue des Botteaux

91810 VERT-LE-GRAND

Objet : Votre article paru dans *Agir Ensemble* intitulé « A quoi sert la Communauté de Communes ? »

Monsieur,

Vous faites référence dans l'article mentionné en objet au vote du Contrat de Territoire Communautaire par le Conseil Communautaire du 16 Octobre dernier.

Dans le 1<sup>er</sup> paragraphe de cet article vous indiquez : « *on constate une tendance à concentrer les équipements dans les villes déjà bien pourvues – et en particulier dans la ville la plus peuplée et la plus riche : Mennecy* ».

Et vous prenez pour exemples dans le paragraphe suivant de cet article la piste d'athlétisme prévue à Mennecy et le siège de la Communauté de Communes prévue à Ballancourt.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser, et manifestement vous l'ignorez, que la commune de Vert le Grand est la commune la plus riche du territoire avec une base 2007 de taxe professionnelle de plus de 19 M€ contre 5,4 M€ pour Mennecy.

Ceci a induit, pour Vert le Grand, le versement, par la Communauté de Communes, de la part de dotation de solidarité communautaire (DSC) la plus élevée au titre de l'intéressement économique et de la plus faible à l'habitant, au titre de la part solidarité qui est destinée en priorité aux communes disposant des ressources fiscales les plus basses. Au global, **la commune de Vert le Grand a perçu en 2007 la DSC la plus élevée des 17 communes**, ceci étant essentiellement dû à la part intéressement économique.

Ceci étant rectifié, faut-il vous rappeler que le contrat de territoire a fait l'objet, en amont, d'une très large concertation auprès des communes mais aussi de la population et s'est déroulé sur une période de près de 18 mois avant que le Conseil Communautaire adopte ce dossier.

Les réunions ont été nombreuses et les élus fortement impliqués. En témoigne le document qui est annexé au présent courrier.

Il est donc très regrettable qu'à l'issue de cette longue procédure vous sembliez découvrir ce dossier alors que vous êtes élu de Vert le Grand et habitant du Val d'Essonne, donc en mesure de vous exprimer à de multiples occasions sur ce dossier. Sans compter que les différents représentants de Vert le Grand au sein du Bureau Communautaire et notamment Monsieur Mazodier en dernier lieu le 2 octobre dernier, n'ont pas émis de remarques particulières sur les projets de ce contrat.

Faut-il également vous rappeler que le choix d'implantation des équipements ont fait l'objet d'une large concertation avec les élus communautaires ?

Vous prenez pour exemple le projet de siège de la Communauté de Communes. Le choix d'implantation de ce projet a fait l'objet d'une invitation transmise à toutes les communes de faire acte de candidature pour accueillir cet équipement, si elles le souhaitaient. La commune de Vert le Grand ne s'est pas manifestée et le Conseil Communautaire a délibéré de manière parfaitement démocratique (vote à bulletins secrets) sur trois dossiers déposés par les communes de Ballancourt, Chevannes, et Mennecy.

Concernant le projet de piste d'athlétisme à Mennecy, puisque vous prenez cet exemple, ce projet a fait l'objet d'un vote de principe le 24 Octobre 2006 par le Conseil Communautaire, comme d'ailleurs tous les projets inscrits au CTC :

- Halle de Sport à Champcueil
- Siège de la Communauté de Communes à Ballancourt sur Essonne
- Office du tourisme à Mennecy
- Terrains de tennis à Itteville
  
- Extension du maillage de circulations douces (tout le territoire)
- Terrain de rugby à Ballancourt sur Essonne
  
- Aménagement des entrées principales du territoire + signalétique et balisages (tout le territoire)
- Piste d'athlétisme à Mennecy

**Les choix d'implantation ont été faits au regard d'une logique de territoire afin de répondre au plus grand nombre d'habitants et non pas pour satisfaire des intérêts plus particuliers.**

La Communauté de Communes poursuit l'objectif de développer le territoire du Val d'Essonne de manière durable et maîtrisée que ce soit en termes économique, touristique, agricole et de cadre de vie.

A cet effet, un projet de territoire a précédé l'élaboration du contrat de territoire afin d'asseoir pleinement le choix des 1ers projets à réaliser. Je vous invite à vous y reporter pour mieux comprendre la démarche engagée par la Communauté de Communes qui n'a pas pour mission de saupoudrer des équipements de manière irraisonnée mais de poursuivre les objectifs clairs définis dans le projet de territoire. Faut-il encore préciser que les communes, comme Vert le Grand, qui ne recevront pas sur leur territoire de « grands équipements » ne sont pas oubliées puisque ce projet prévoit, notamment, sur tout le territoire l'extension du maillage des circulations douces qui répondra, nous n'en doutons pas, à un réel besoin des habitants dans le contexte actuel de difficultés en matière de déplacements, de cadre de vie et de protection de l'environnement.

A cela s'ajoutera, et Vert le Grand se trouve concerné, l'aménagement des entrées principales du territoire.

Enfin, comme cela était précisé lors de la réunion du dernier Conseil Communautaire, d'autres projets sont programmés en matière touristique en dehors du Contrat de Territoire, car les financements attendus seront plus intéressants :

- la valorisation des espaces naturels et remarquables (communes de Vert-le-Petit/ Fontenay-le-Vicomte/Ormoy/ Cerny/ La Ferté Alais)
- l'acquisition et l'aménagement de l'étang du Saussay (Itteville)
- l'aménagement des abords Moulin des Rayères (Ormoy)
- la mise en valeur du site de la Sablière (La-Ferté-Alais)
- la mise en valeur de la ferme de la Croix Boissée (Leudeville)
- l'acquisition de la parcelle et de l'étang (Vert-le-Petit )

Tous ces aménagements projetés par la Communauté de Communes ont pour objet de valoriser le territoire et le cadre de vie des habitants du Val d'Essonne et non pas de répondre à des demandes fondées sur des intérêts autres que celui de l'intérêt général.

Leur subventionnement par le Conseil Général et la Région ne fera que renforcer le bien fondé de la démarche de la Communauté de Communes de mener des projets d'intérêt communautaire.

Concernant leur financement, je vous rappelle, que contrairement à ce que vous écrivez, la Communauté de Communes ne prélève pas de fiscalité sur les habitants du Val d'Essonne, autre que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui permet de financer le service de collecte et de traitement des déchets, et encore pas pour la totalité des coûts.

Le fait de solliciter, comme toute collectivité, des subventions de la Région et du Département pour des projets bien précis n'a rien de choquant et le contraire serait d'ailleurs une faute grave de gestion de la part de la Communauté de Communes.

La Région et le Département perçoivent effectivement de la fiscalité sur les habitants et il serait regrettable que cet argent ne soit pas employé, notamment, à la réalisation de projets d'intérêt général.

Je déplore qu'à travers l'article paru dans « *Agir ensemble* » vous diffusiez de fausses informations sur la Communauté de Communes qui, par leur manque de pertinence, démontrent votre ignorance des enjeux réels du territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Jacques GOMBAULT**

Maire d'ORMOY  
Vice-président de la Communauté de Communes du  
Val d'Essonne en charge du Schéma de Cohérence  
Territoriale